

MONIKA SALZBRUNN

.....

De la diversité aux appartenances multiples

Le concept de diversité a été approché et employé de différentes manières dans la littérature et les recherches en sciences sociales. Le but de cette contribution est de souligner les biais que certaines définitions du concept impliquent en termes de réification des appartenances. Au contraire, nous proposons de les considérer comme multiples et situées sur une échelle spatio-temporelle. Une approche situationnelle permet de les inscrire dans une dynamique qui contribue à la manifestation de la diversité religieuse. La présente contribution entend souligner l'importance de la prise en compte du caractère situé d'un ensemble d'appartenances dont la classe socio-économique. Cette dernière a notamment été négligée après le tournant culturel en sciences sociales ainsi que dans l'engouement actuel pour la notion de diversité. Finalement, l'analyse des appartenances multiples dans une optique situationnelle constitue une solution constructive pour éviter toute réification de l'objet de recherche par des catégories éthiques.

Au cours de ces vingt dernières années, la perception de la diversité religieuse a considérablement évolué. Elle s'inscrit dans une perception générale de la diversité des sociétés européennes contemporaines qui tend à valoriser la diversité dans différents contextes et pour différentes raisons. Si l'on considère, par exemple, les aspects listés dans la « Charte de la diversité » mise sur pied en 2007 par les principales entreprises allemandes¹, à savoir « le genre, la nationalité, l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation et l'identité sexuelle² », force est de constater que toute société est différenciée en fonction du genre, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle. Le fait qu'il manque à

1. Celle-ci était inspirée du modèle français : [<http://www.charte-diversite.com/>], consulté le 22 octobre 2018. À ce jour, la charte française a été signée par 3 369 entreprises [<http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-les-signataires.php>] (ce qui est une baisse par rapport aux 3 560 signatures en 2012), et l'allemande par plus de 2 000 [<http://www.charta-der-vielfalt.de/charta-der-vielfalt/ueber-die-charta.html>], consultés le 22 mai 2015 (contre 1 200 en 2012).

2. *Charta der Vielfalt*, [www.charta-der-vielfalt.de/die-charta/ueber-die-charta/charta-im-wortlaut/], consulté le 22 octobre 2018.

cette liste de critères le revenu, ou plutôt la classe sociale, se comprend dans le cadre de ce qu'on a appelé le *cultural turn* qui s'est déployé dès les années 1990 dans les sciences sociales. À la suite de ce tournant épistémologique, les différences de classe tendent à n'être traitées que de façon marginale par les *Diversity Studies*, en dépit du fait que l'articulation « race, classe, genre » ait été l'un des aspects clés du débat sur la diversité. Quant à savoir dans quelle mesure l'origine ethnique, la religion ou les convictions sont le signe d'une forte différenciation, c'est de toute évidence une question de sémantique conceptuelle. Les courants de pensée constructivistes en sociologie, en particulier les études genre, considéreraient aussi des catégories apparemment établies empiriquement (comme le genre, l'orientation sexuelle ou le handicap) comme étant fabriquées socialement³. L'inventaire de la diversité au sein d'une société, « au-delà de "l'identité ou l'intégration"⁴ » est donc fortement lié à la manière dont la diversité est définie. La présente contribution entend souligner l'importance d'une prise en compte dans les études sur la diversité religieuse d'un ensemble d'appartenances notamment la classe socio-économique. Par ailleurs, certaines définitions et certains usages du concept de diversité tendent à réifier les appartenances. Pour éviter toute réification de l'analyse de la diversité dans des catégories figées (ethniques, nationales, religieuses, etc.) tout en les reconnaissant, nous proposons de situer l'analyse des appartenances multiples dans une optique situationnelle, sensible aux processus et aux singularités des situations. Cette posture, adoptée dans une recherche effectuée en Suisse que nous présenterons, nous a permis d'éviter cette réification.

◆ LA DIVERSITÉ CONTRE L'ÉGALITÉ

Professeur de littérature à l'université de Chicago, Walter Benn Michaels a critiqué le concept de diversité de manière similaire dans un ouvrage paru en 2006, *The Trouble with Diversity. How we Learned to Love Identity and Ignore Inequality*, et publié en français sous le titre *La diversité contre l'égalité*⁵. Sa critique, en particulier des mesures d'encouragement de la diversité dans les universités et entreprises américaines, s'ancre dans une critique des fondements mêmes du capitalisme. Les grandes lignes de la critique que Benn Michaels fait du concept de diversité dans le contexte du tournant culturel en sciences sociales méritent qu'on s'y arrête dans le cadre du présent propos. L'aperçu que donne Michaels de la popularité croissante du concept de diversité commence par un retour sur l'émergence de la notion de différence culturelle (qui, dans le contexte américain, repose sur une définition raciale) et sur la manière dont elle a conduit à ses yeux à une « apologie » des différences culturelles. La critique de Michaels s'inscrit dans le cadre des politiques dites de « discrimination positive » (*affirmative action*) mises en place aux États-Unis dans les années 1980. Celles-ci portaient du constat de

3. BUTLER Judith, *Bodies that Matter. On the Discursive Limits of « Sex »*, New York, Routledge, 1993.

4. PRIES Ludger et SEZGIN Zeynep (dir.), *Jenseits von „Identität oder Integration“. Grenzen überspannende Migrantenorganisationen*, Wiesbaden, VS, 2010.

5. MICHAELS Walter Benn, *La diversité contre l'égalité*, Paris, Raisons d'agir, 2009.

l'existence d'une discrimination spécifiquement « culturelle » (relative à la couleur de peau, la « race », le genre, la langue, l'orientation sexuelle, etc.) et entendaient y répondre par des mesures décidées de promotion et d'encouragement, introduites au sein des administrations et des universités. La mise en place de ces mesures était en partie motivée par des impulsions données par les « nouveaux » mouvements sociaux des années 1970, dont la critique portait sur des injustices « socio-culturelles » et non seulement « socio-économiques ». Toutefois, l'application de ces mesures s'est faite à un moment de creusement des inégalités économiques sous le coup de la « révolution néo-libérale » de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher dans les années 1980.

Selon Michaels, les politiques de la diversité nous ont détournés d'une question déterminante : celle des inégalités socio-économiques. Michaels convoque dans un dialogue contradictoire les écrivains Hemingway et Fitzgerald, afin de mettre en évidence deux points de vue différents : le premier considère que les riches se distinguent des autres classes parce qu'ils *ont* quelque chose, à savoir de l'argent ; le second parce qu'ils *sont* quelque chose de particulier, « une image plus glamour de la race ». L'ouvrage de Fitzgerald, *Gatsby le Magnifique*, nous laisse ainsi entendre que la société serait divisée en différentes races, et non en classes économiques⁶. Cette conception, largement répandue aux États-Unis, tend à considérer ces différences comme allant de soi. Par le passé, ce sont des définitions biologiques de la race⁷ qui ont dominé, avant d'être en grande partie déconstruites par les sciences sociales. Aujourd'hui, on part du principe que la catégorie de la race concerne des groupes sociaux, et on célèbre leur diversité au sein de la société. Ainsi, les groupes défavorisés doivent être explicitement encouragés, comme l'illustre en 1978 le procès *Bakke vs. Boards of Regents of the University of California*. Dans ce procès, les universités américaines ont obtenu une confirmation de la légalité de leur politique de soutien aux minorités. Le but premier de ces mesures était de dépasser les différences liées au phénotype, en favorisant l'émergence d'une « *color-blind society* » (dans l'esprit de l'idéal républicain français d'une égalité des citoyens dont les appartenances sont considérées avec neutralité). Beaucoup de mesures contre le racisme ont toutefois conduit, selon Michaels, à l'émergence d'une société diverse, c'est-à-dire « *color-conscious* » : « L'idée n'est plus seulement que le racisme serait une mauvaise chose (ce que, naturellement, il est) mais que la race elle-même est une bonne chose⁸. » « Mais au fond, notre engouement pour les questions ethno-culturelles ne camoufle-t-il pas notre indifférence aux questions de classes⁹ ? » Le fait que les écarts entre pauvres et riches se soient creusés, aux États-Unis comme dans nombre d'autres pays du monde, a surtout mis en difficulté l'aile gauche de l'échiquier politique. Le 1 % de la population mondiale

6. MICHAELS Walter Benn, *La diversité contre l'égalité*, op. cit., p. 24 et suivantes.

7. Le débat étasunien autour de la paire race et classe dans les sciences sociales a une longue tradition, et s'est vu initier par William Julius Wilson (avec l'idée de « *underclass* ») et son article « The Declining Significance of Race » en 1978, qui a suscité une vive controverse.

8. MICHAELS Walter Benn, *La diversité contre l'égalité*, op. cit., p. 27.

9. *Ibid.*, p. 28.

possède 48,2 % de la richesse totale (10 % en possèdent 87 %¹⁰). En 2013 en Suisse une initiative de la « Jeunesse socialiste » visant à ramener les écarts salariaux à une proportion de 1 : 12 a été rejetée alors que celle d'un député conservateur appelée « contre les rémunérations abusives¹¹ », limitant les bonus et indemnités de départ des managers a été acceptée. Michaels postule que la valorisation de la diversité culturelle serait un moyen d'accepter la pauvreté et les inégalités. Or les classes économiques ne devraient pas être mises sur un pied d'égalité avec les races ou les cultures, car « les traiter comme des races ou des cultures – différentes mais équivalentes – fait partie des stratégies grâce auxquelles nous gérons l'inégalité plutôt que de chercher à la réduire ou à l'éliminer. "Blanc" ne vaut pas mieux que "noir" ; mais "riche" vaut incontestablement mieux que "pauvre"¹² ». Michaels souligne que les inégalités n'ont pas toutes la même cause. Certaines conditions ont une incidence plus forte sur la biographie individuelle que d'autres. Pour Michaels, les nombreuses commémorations comme le *Black History Month* ou le *Asian Pacific American Heritage Month* seraient part de cette stratégie visant à éluder la question des inégalités. Il estime de plus que le marché de la diversité (dont les formations à la diversité, etc.) atteint désormais un volume de 10 milliards de dollars par an. La gestion de la diversité ne repose ainsi pas sur l'idée de justice sociale, elle a comme but la maximisation du profit. La valorisation de la différence à travers la célébration de fêtes religieuses plurielles ou la reconnaissance de groupes ou d'associations considérés comme représentants de la diversité, tels que nous avons pu les observer lors de notre recherche sur l'islam (in)visible¹³ en Suisse, peut s'inscrire dans la même logique. La focale posée sur les éléments culturels ou religieux détourne ainsi le regard des inégalités économiques et sociales qui se creusent, en Suisse comme ailleurs. Finalement, d'après Michaels, cette interprétation de la diversité n'a plus comme objectif d'atteindre l'égalité des droits, contrairement à ses promesses. En prenant l'exemple de l'université d'élite qu'est Harvard, il démasque une rhétorique de la diversité qui serait un outil du libéralisme visant à stimuler et à optimiser le capitalisme, tout en prenant l'apparence de l'égalité. Aussi longtemps que les meilleures universités acceptent des candidats d'origines et de genres différents, elles favoriseront la diversité et s'engageront contre la discrimination et le racisme (car les discriminations ne se font pas sur la base de la couleur de peau ou du genre ; la discrimination sur la base de la pauvreté est ainsi implicitement autorisée). Selon Michaels, cette représentation cache toutefois le critère de la classe : du moment que l'élite est diverse, elle est légitime. Les inégalités engendrées par le capitalisme

10. Credit Suisse Research Institute : *Global Wealth Report 2014*, [https://publications.credit-suisse.com/tasks/render/file?fileID=60931FDE-A2D2-F568-B041B58C5EA591A4], consulté le 22 mai 2015.
11. En allemand, l'initiative était intitulée « *Abzockerinitiative* », où « *Abzocker* » veut dire « arnaqueur ».
12. MICHAELS Walter Benn, *La diversité contre l'égalité*, op. cit., p. 31.
13. Le projet de recherche « L'islam (in)visible en ville. Expressions matérielles et immatérielles des pratiques de l'islam dans l'espace urbain » est dirigé par Monika Salzbrunn et financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Voir aussi SALZBRUNN Monika (dir.), *L'islam (in)visible en ville. Appartenances et engagements dans l'espace urbain*, Genève, Labor et Fides, coll. « Religions et modernités », à paraître, [https://www.unil.ch/issr/home/menueinst/recherches/religions-migration-diaspora/islam-in-visible-en-ville.html], consulté le 19 janvier 2018.

et les groupes de personnes touchés par la pauvreté non seulement ne sont ainsi pas pris en considération par la rhétorique de la diversité, mais celle-ci fournit même aux étudiants de Harvard les ressources symboliques pour croire à leur valeur personnelle et individuelle sans se considérer comme aisés et privilégiés.

L'engouement pour la diversité aux États-Unis serait intrinsèquement lié à la volonté de maintenir vive la (représentation de la) « race », d'une part en raison d'une compréhension de la diversité elle-même comme une pluralité de couleurs de peau, et d'autre part parce que la disposition de certains groupes envers la diversité exigerait de les traiter comme s'ils étaient des représentants de groupes fondés sur la couleur de peau : dignes de notre respect de manière égale, bien que différents.

D'après Michaels, la politique actuelle pour la diversité se fonde sur une compréhension de la justice sociale qui conçoit les problèmes sociaux fondamentaux comme une conséquence de la discrimination et de l'intolérance, et non pas de l'exploitation. Il estime que cette conception repose sur une idée néolibérale de la « justice sociale » qui considère les inégalités produites par les préjugés comme injustes, tout en acceptant les inégalités engendrées par le capitalisme. Ce serait problématique si l'origine ou le genre des individus leur ôtait leurs chances de succès ; si c'était leur pauvreté en revanche, ce ne le serait pas¹⁴. Les inégalités économiques seraient considérées comme des différences culturelles. Étant donné qu'il serait méprisant de voir certains êtres humains comme des victimes, car cela leur enlèverait toute capacité d'action, il conviendrait donc de traiter les pauvres avec le plus de respect possible. Ce changement conduit donc, selon Michaels, à ne pas lier la pauvreté à un manque d'argent, mais à un manque de respect, qu'il s'agirait de combattre. L'objectif ne serait ainsi plus l'élimination des classes, mais le respect envers les gens qui appartiennent à une autre classe. Aux États-Unis, on désigne ce mépris implicite par le terme de « classisme ». Plus généralement, il s'agirait donc de voir les inégalités comme les conséquences de préjugés, et non du système social : l'astuce serait « de transformer le projet de création d'une société plus égalitaire en projet d'amener les individus (nous-mêmes et surtout les autres) à cesser d'être racistes, sexistes, classistes, homophobes¹⁵ ». Michaels trouve, de plus, qu'il est à la fois inquiétant et étonnant que la rhétorique de la diversité se propage outre Atlantique (notamment en France), car elle va à l'encontre de la tradition républicaine qui se soucie principalement de l'inégalité entre les classes sociales.

◆ CRITIQUE DE LA CRITIQUE ET PROPOSITIONS

La traduction française de l'ouvrage de Michaels, parue en 2009, a été très remarquée et a connu un accueil presque unanimement positif. Daniel Sabbagh estime toutefois dans son compte rendu¹⁶ du livre de Michaels que sa conception

14. *Ibid.*

15. Citation tirée de l'introduction anglaise et non traduite du livre MICHAELS Walter Benn, *The Trouble with Diversity. How We Learned to Love Identity and Ignore Inequality*, New York, Holt Paperback, 2006, p. 19.

16. SABBAGH Daniel, « Les ravages de la pensée moniste : à propos de La Diversité contre l'égalité de Walter Benn Michaels, Raisons d'agir, 2009 », *Mouvements*, n° 61, 2010/1, p. 172-180.

de la justice sociale est trop étriquée. Il propose plutôt de rejeter l'opposition idéologique des deux principes de domination que sont la race et la classe, et de considérer la structure américaine comme doublement inégalitaire. Il s'agit en effet d'une structure qui condamne les Afro-américains à une position inférieure à celle des Blancs et les désavantage dans tous les domaines de la vie, pour des raisons de discrimination raciale et à cause d'inégalités économiques. Masclat¹⁷ critique des aspects similaires du raisonnement de Michaels, tout en nous rendant attentifs à la performativité de ces deux concepts (dans leur utilisation par les politiques, les médias ou les sciences sociales). Allant dans le même sens, Véronique de Rudder¹⁸ et d'autres spécialistes des relations interethniques postulent que la race est le produit du racisme : la performativité d'un concept peut donc le rendre réel et produire des réactions qui ont des conséquences réelles. Les réflexions de Michaels sur la diversité confondent fréquemment, dans l'argumentation, les inégalités touchant à la race et au genre. Ce que Michaels n'écrit pas, c'est que le débat sur la diversité peut conduire à détourner l'attention des inégalités entre les sexes ; car pour lui, la valorisation de l'histoire des Afro-américains se situe au même niveau que celle de l'histoire des femmes – alors que celles-ci ne représentent pas une minorité, mais la moitié de l'humanité. Dans l'étude de la visibilité¹⁹ et de l'agentivité de musulmans par exemple, la prise en compte de l'intersectionnalité du genre, de la classe et de la race permet de nuancer le débat. Cette approche de la diversité, qui englobe la classe, ouvre également une voie à l'analyse de la racisation du religieux qui s'opère dans le paysage médiatique, en particulier en France²⁰. Ces nouvelles perspectives permettent de dépasser d'anciennes visions unilatérales qui se focalisaient soit sur la classe (ouvrière) dans l'étude des populations immigrées (notamment en France dans les années 1960-1970), soit sur la religion comme élément dominant (voire exclusif) d'analyse²¹. Cette culturalisation des différences a souvent mené à une « réification » des appartenances dans les recherches et dans les médias, et/ou à un renvoi systématique d'individus à leur religion, sans se soucier de savoir quelle signification un héritage religieux avait pour eux et elles, ni quelle pratique culturelle ou culturelle (ou absence de pratique) ils et elles avaient. Par « réification »,

17. MASCLAT Olivier, *Sociologie de la diversité et des discriminations : Domaines et approches*, Paris, Armand Colin, 2012.
18. DE RUDDER Véronique, « Jalons pour une histoire socio-politique de la recherche sur les relations interethniques en France », in Ida SIMON-BAROUH et Véronique DE RUDDER (dir.), *Migrations internationales et relations interethniques ; recherche politique et société*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 73-96.
19. Sur les stratégies de visibilité de groupes invisibles (dans les médias notamment), VOIROL Olivier, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux*, n° 129-130, 2005/1, p. 89-121.
20. SALZBRUNN Monika, « La spectaculisation des appartenances : entre ethnicisation et racisation du religieux », in SIMONA TERSIGNI, Claire VINCENT et Marie-Claire WILLEMS (dir.), *Marques in-désirables. Le religieux au prisme de l'ethnicisation et de la racisation*, Paris, Petra, coll. « IntersectionS », 2018.
21. Pour une critique des sciences sociales des migrations, SALZBRUNN Monika, « Migrationsforschung "sachsonisch", "teutonisch" und "gallisch": eine transnationale Wissenschaftssoziologie », in Martina MALETZKY, Martin SEELIGER et Manfred WANNÖFFEL (dir.), *Arbeit, Organisation und Mobilität. Eine grenzüberschreitende Perspektive. Festschrift/Compendium Ludger Pries zum 60. Geburtstag*, Frankfurt a. M., Campus, 2013b, p. 63-84 et SALZBRUNN Monika, « World Society, Transnationalism and "Champs Migratoires": Reflections on German Anglo-Saxon and French Academic Debates », in Remus GABRIEL ANGHIEL, Eva GERHARTZ, Gilberto RESCHER et Monika SALZBRUNN (dir.), *The Making of World Society. Perspectives from Transnational Research*, Bielefeld, Transcript/transaction publishers, coll. « Global Studies », 2008, p. 75-100.

il faut entendre ici une manière figée d'attacher des attributs à des individus ou des groupes en ignorant les processus par lesquels ces derniers se construisent, se redéfinissent, dans des pratiques et des situations sociales. Un tel oubli des éléments pratiques et historiques et des dynamiques situationnelles de production des appartenances a pour conséquence de « naturaliser » les différences. Il a aussi pour effet de sur-visibiliser des attributs spécifiques et souvent très restreints aux détriments d'autres qui passent du coup inaperçus. L'appartenance religieuse est souvent un des éléments de cette sur-visibilisation, qui finit par rendre invisibles les aspects relatifs à la classe sociale, l'activité professionnelle, ou d'autres aspects. Ainsi, la sur-visibilisation de l'appartenance religieuse conduit à une ignorance des inégalités sociales. Ces dernières sont pourtant l'élément clé de la compréhension de certaines prises de position ou de sentiments d'appartenance (ou d'abandon).

Le concept de diversité a l'avantage d'englober une pluralité d'appartenances ou d'attributions. Son emploi et ses usages actuels tendent pourtant à négliger ou éluder la dimension de classe, comme l'indique Michaels. Malgré les faiblesses de l'analyse de Michaels relevées par Daniel Sabbagh, la critique fondamentale de Michaels est partagée par d'autres analystes. Ce qui pose problème, c'est que la perspective au fondement des premières réflexions sur la diversité, qui veillait à assurer des droits humains ou une justice sociale, a été délaissée au profit d'une valorisation de la diversité à des fins commerciales. On observe ainsi un glissement progressif des arguments ethniques et moraux vers l'application d'une idéologie néo-libérale (notamment dans le contexte du marketing de la diversité dans les villes²²). Comment dépasser cette critique fondamentale du concept de diversité et proposer un outil conceptuel qui prend en considération attributs, éléments structurels et appartenances différentes? Comment étudier la diversité sans la réifier? Le concept d'appartenances multiples appliqué à une analyse situationnelle, offre une solution constructive. Il permet notamment de dépasser l'aspect déterministe dans la manière d'employer le terme de diversité et l'analyse situationnelle rend par ailleurs visible l'agentivité des individus.

◆ LES APPARTENANCES MULTIPLES

L'imbrication de l'individu dans des cercles différents mais qui se recoupent partiellement est un phénomène croissant désigné comme « appartenance multiple » dans les sciences sociales contemporaines. Nira Yuval-Davis²³ associe précisément le sentiment subjectif d'appartenance à un groupe social à des « *politics of belonging* » situationnelles, et souligne les aspects émotionnels des processus d'inclusion ou d'exclusion, qu'ils soient auto- ou hétéro-déterminés. Avec Kalpana Kannabiran et Ulrike Vieten, Yuval-Davis plaide pour une compréhension complexe des appartenances, qui irait au-delà de la simple nationalité des individus : « *[It] is impossible to understand the ways individual people and groupings relate to as either citizens and/or*

22. SALZBRUNN Monika, *Vielfalt/Diversität*, Bielefeld, Transcript, coll. « Einsichten », 2014a, p. 71.

23. YUVAL-DAVIS Nira, *The Politics of Belonging. Intersectional Contestations*, Londres, Sage, 2011.

having specific ethnic, national or racial identities. Politics of Belonging encompass and relate both citizenship and identity, adding an emotional dimension which is central to notions of belonging²⁴. » Dans l'étude de la diversité religieuse, l'aspect émotionnel de l'appartenance à une entité (locale, translocale, nationale, etc.) est fondamental pour comprendre la manière dont les individus se situent et/ou saisissent des structures d'opportunité, ou, le cas échéant, adoptent une posture de rejet. À cet égard, Joanna Pfaff-Czarnecka défend une distinction plus nette entre les concepts d'« identité » et d'« appartenance »/« Zugehörigkeit²⁵ ». Ce dernier serait « plus apte à rendre compte des complexités, des dynamiques et des finesses actuelles des relations humaines, leur caractère situationnel et processuel, leurs ambivalences et leurs paradoxes²⁶ ». De manière similaire à Yuval-Davis, Kannabiran et Vieten, Pfaff-Czarnecka plaide pour la prise en considération de la « multi-dimensionalité » et de la charge émotionnelle de la « localisation sociale²⁷ ». Suivant Floya Anthias et Ghassan Hage, Pfaff-Czarnecka définit l'appartenance comme suit : « Une localisation sociale chargée en émotion qui émerge par l'interaction entre (1) la perception et la performance de la communalité²⁸, (2) des relations sociales de réciprocité et (3) des liens ou attaches matériels ou immatériels²⁹. » La communalité et la réciprocité sont selon Pfaff-Czarnecka les deux dimensions élémentaires de l'appartenance³⁰. Pour la première dimension, l'expérience du partage de certaines formes culturelles (comme une langue commune, une religion ou un style de vie), de valeurs, de savoirs ou d'expériences est déterminante. Pfaff-Czarnecka opère une distinction entre « l'allant-de-soi de pratiques communes » et « la perception, à travers l'établissement de frontières sociales, d'un "nous" situé dans des hiérarchies sociales³¹ ». En anglais, cette conception de la communauté est souvent désignée par « commonality³² ». La préparation commune d'une fête peut par exemple être l'expression d'un sentiment de « commonality³³ ». Pfaff-Czarnecka fait de plus une différence entre appartenance (« Zugehörigkeit ») et affinité (traduisible également par appartenance commune)/« Zusammengehörigkeit », où cette dernière serait plus fortement liée à une compréhension collective et aux représentations qui lui sont attachées. Dans les recherches sur la migration et la diversité, c'est justement au positionnement individuel qu'on accorde une importance croissante, de

24. YUVAL-DAVIS Nira, KANNABIRAN Kalpana et VIETEN Ulrike, « Introduction. Situating Contemporary Politics of Belonging », in Nira YUVAL-DAVIS, Kalpana KANNABIRAN et Ulrike VIETEN (dir.), *The Situated Politics of Belonging*, Londres, Sage, 2006, p. 1.

25. PFAFF-CZARNECKA Joanna, *Zugehörigkeit in der mobilen Welt. Politiken der Verortung*, Göttingen, Wallstein, 2012, p. 10.

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*

28. Ici, nous préférons le néologisme « communalité » (*Gemeinsamkeit*) au terme « communauté » (*Gemeinschaft*) afin de suivre la distinction des deux termes allemands. En anglais, on parle également de « commonality » (voir paragraphe suivant).

29. PFAFF-CZARNECKA Joanna, *loc. cit.* (traduit par nos soins).

30. *Ibid.*, p. 19.

31. *Ibid.*, p. 21.

32. SALZBRUNN Monika et SEKINE Yasumasa, *From Community to Commonality. Multiple Belonging and Street Phenomena in the Era of Reflexive Modernization*, Tokyo, Seijo University Press, 2011.

33. *Ibid.*, p. 71.

sorte que les dimensions complexes des lieux et des performances individuels de l'appartenance deviennent particulièrement intéressantes³⁴. Les appartenances se déploient sur un plan diachronique et synchronique, elles peuvent partiellement se modifier au cours d'une vie, et elles comportent à un moment donné une multitude de dimensions. Les migrantes et les migrants en particulier se créent de nouveaux espaces d'appartenance – par exemple à travers des modes d'expression artistiques, comme l'a montré Walter Pfaff dans son projet « *Creating Belonging by Means of Performance* »³⁵. L'engagement politique aussi peut être conçu de manière performative, de sorte que l'espace public se transforme en tribune pour des demandes de reconnaissance ou des changements législatifs. L'invention de nouvelles formes d'expression politique est d'autant plus significative dans des contextes dans lesquels les migrants se voient refuser toute forme de participation à la vie politique (notamment la participation à des élections ou à des votations, ou la possibilité de former des rassemblements ou des associations³⁶). Actuellement, on observe une politisation du religieux du côté d'associations (dont certaines se créent dans le but de formaliser des revendications politiques liées à leur éthique et à leurs pratiques religieuses) mais aussi du côté de la médiatisation d'une altérité religieuse dans un contexte post 11 septembre et post Charlie Hebdo. Cette politisation du religieux peut se manifester à travers des discours, mais aussi à travers des signes visibles d'appartenance. L'expression de formes individuelles ou collectives d'appartenance religieuse dans l'espace public par l'habillement (comme le voile) ou par l'architecture (comme le minaret) peut conduire à des processus de démarcation (« *boundary-making* »). Ainsi, la population suisse s'est prononcée en majorité contre la construction de nouveaux minarets en 2009, et contre « l'immigration de masse » en 2014. Dans la commune d'Au-Heerburgg dans le canton de St-Gall, une votation a même remis en cause la possibilité, pour deux jeunes filles mineures d'origine somalienne, de porter le voile à l'école (990 personnes ayant voté contre et 506 pour³⁷). L'itinéraire biographique de ces jeunes filles, conditionné par la guerre civile et l'exil, butte dans leur nouveau lieu de résidence sur les frontières de l'appartenance, tracées par la population locale (qui a le droit de vote, donc nécessairement la nationalité suisse). D'un autre côté, une expérience de rejet ou d'exclusion peut mener au renforcement de la volonté d'être visible en tant que musulman dans l'espace public, en multipliant les signes d'appartenance (vestimentaire et autres), comme nous l'avons montré ailleurs³⁸. L'attitude des individus envers des conflits liés à la performance de la diversité est également soumise à de

34. PFAFF-CZARNIECKA Joanna, *Zugehörigkeit in der mobilen Welt. Politiken der Verortung*, op. cit., p. 28.

35. PFAFF Walter, *Abschlussbericht DORE 03. 21. Creating Belonging by Means of Performance*, Bern, Schweizer Nationalfonds, 2010. Le projet était dirigé par la professeuse Sigrid Schade de la ZHDK entre 2008 et 2010.

36. SALZBRUNN Monika, « Wrestling With The Swiss: African Transnational Migration In Europe And The U. S. Put On Stage », *Journal of Urban Anthropology and Studies of Cultural Word Systems and World Economic Development*, vol. 42, n° 1-2, 2013a, p. 135-169.

37. Cette décision a ensuite été invalidée par le Tribunal fédéral.

38. SALZBRUNN Monika, « La mise en scène des appartenances religieuses dans l'espace public français. Une longue histoire d'inclusions et d'exclusions », in Yasmina FOEHR-JANSSENS, Silvia NABF et Aline SCHLAEPPER (dir.), *Voile, corps et pudeur. Approches historiques et anthropologiques*, Genève, Labor et Fides, coll. « Religions et modernité », 2015, p. 209-232.

fortes variations conjoncturelles. Ainsi, jusqu'à l'émergence des débats sur le voile et la burqa dès 1989 en France, les écolières de nombreux pays européens, voire les enseignantes (comme ce fut le cas en Rhénanie-du-Nord – Westphalie), pouvaient donner une expression à leur appartenance religieuse à travers l'habillement sans être inquiétées (ni même remarquées), car ceci n'était pas interprété comme un manque de loyauté envers l'État-nation ou la République.

Il faut toutefois rappeler que les sociétés sont différenciées en leur sein même et que le « dissensus³⁹ » (et la remise en cause des hiérarchies qui en découle) est une condition préalable à toute politique démocratique. Ainsi, dans le canton du Tessin en 2013 l'interdiction de la dissimulation du visage a été votée, visant le port de la burqa selon la presse et le débat public, alors que d'autres cantons ont refusé le principe même d'une telle votation. De même, les différences constatées lors de chaque votation entre la Suisse romande et la Suisse alémanique (les cantons francophones se sont par exemple tous prononcés contre l'initiative sur « l'immigration de masse ») servent de prétexte pour (dé)légitimer⁴⁰ l'appartenance à l'État-nation dans les discours politiques internes au pays. Les politiques d'appartenance sont en conséquence processuelles, et liées à des négociations dynamiques et complexes qui s'achèvent sur des positionnements nouveaux.

◆ CONCLUSION ET PERSPECTIVES

C'est ce caractère processuel qu'il convient de prendre en compte en appliquant l'analyse situationnelle⁴¹ dans l'étude des appartenances. Dans le sillage de la *grounded theory*, il convient d'effectuer un va-et-vient constant entre l'analyse de matériaux empiriques et l'élaboration de catégories d'analyse et de théories. Concernant l'étude de pratiques ou d'appartenances religieuses, il est nécessaire de les situer dans un contexte particulier et de prendre en compte la conjoncture politique, médiatique, économique et son impact sur l'agir de l'individu. Par ailleurs, l'expression d'une appartenance s'exprime toujours en interaction avec un interlocuteur réel ou abstrait (comme « l'opinion publique » perçue de manière subjective). Le projet « Islam (in)visible en ville⁴² » applique cette méthode en cherchant à comprendre les stratégies de visibilisation et/ou d'invisibilisation d'appartenances religieuses dans l'espace urbain. Outre l'entrée effectuée par

39. RANCIÈRE Jacques, *Dissensus. On Politics and Aesthetics*, Londres, Continuum, 2011.

40. L'initiant de la votation, le populiste nationaliste Christoph Blocher, a ainsi reproché aux Romands d'avoir « une conscience nationale plus faible ». Ces derniers se sont immédiatement défendus en qualifiant Blocher de nationaliste, et se définissant eux-mêmes comme patriotes. Ici, la différenciation au sein d'un même groupe est allée si loin qu'elle a conduit à des scissions à l'intérieur des partis, [<http://www.nzz.ch/aktuell/schweiz/konfuse-betriebsamkeit-1.18241970>], consulté le 13 février 2014; [<http://www.20min.ch/schweiz/news/story/-Blocher-ist-Nationalist-wir-sind-Patrioten-20856211>], consulté le 13 février 2014.

41. CLARKE Adele, *Situational Analysis. Grounded Theory After the Postmodern Turn*, Thousand Oaks CA, Sage, 2005.

42. Projet soutenu par le Fonds national suisse pour la recherche scientifique, dirigé par Monika Salzbrunn, voir note 14. Dans ce cadre Barbara Dellwo effectue une thèse de doctorat sur les migrants hautement qualifiés et l'incidence de la position sociale dans les modes de représentation de soi et d'(in)visibilisation de l'appartenance religieuse.

quelques villes suisses, notre recherche s'est focalisée sur des événements⁴³ afin d'observer comment les individus performant leurs appartenances dans cette situation sociale précise. Cette approche permet d'éviter la réification de groupes, comme par exemple « les musulmans de l'Arc lémanique », qui n'existent pas⁴⁴ en tant que groupe dans l'imaginaire des individus rencontrés dans notre étude, car les clivages linguistiques ou scholastiques sont trop importants pour se réunir, même virtuellement. Focaliser les événements dans l'espace urbain permet également d'observer la manière dont les individus ou les groupes qui s'y constituent temporairement investissent et marquent l'espace dans lequel ils résident. Ainsi, un événement peut devenir un marqueur d'appartenance à un territoire. Un exemple empirique est la mise en place d'une grande table par un groupe de jeunes musulmans chiïtes à un carrefour stratégique d'une zone piétonne de Lausanne le samedi 18 avril 2015, devant l'église Saint Laurent⁴⁵. Une grande pancarte invitait les passants à « rencontrer un musulman » / « *meet a Muslim* » tout en dégustant des *bakhlavas* et autres pâtisseries maison. Plusieurs d'entre eux et elles ont affirmé ne pas vouloir dissocier leur appartenance à la Suisse à leur identification avec l'islam, tout en souhaitant passer inaperçus, comme n'importe quel citoyen suisse dont la loyauté envers l'État n'est pas jugée incompatible avec des signes d'appartenance à un groupe religieux. Étant majoritairement diplômés des hautes écoles suisses, ces jeunes gens – notamment les femmes voilées – ont souvent fait l'expérience dans leur vie quotidienne du fait que leur appartenance à une classe moyenne supérieure, voire au groupe des hautement qualifiés, suscitait l'étonnement de certains interlocuteurs. Elles ont alors éprouvé le souhait de se rendre visibles dans l'espace public, notamment dans une conjoncture médiatique marquée par l'après Charlie Hebdo et les conquêtes de l'État islamique. Étant bien armées intellectuellement, ces jeunes femmes ont développé des stratégies pour rendre compatible leur projet professionnel et leur souhait de manifester leur foi. C'est en croisant le genre, la religion (et/ou le groupe spécifique religieux) et la classe sociale comme dimensions permettant d'exprimer des appartenances multiples dans une situation sociale donnée qu'une compréhension nuancée est possible. Une société de la super-diversité⁴⁶ appelle donc à

43. À propos de l'événement comme porte d'entrée sur le terrain, SALZBRUNN Monika, « La recherche empirique dans le domaine des religions. Nouveaux enjeux, nouvelles méthodes », *Bulletin, Schweizer Akademie für Geistes- und Sozialwissenschaften*, dossier « Religionen in unserer Gesellschaft », 2014b/1, p. 38-39 et SALZBRUNN Monika, « Appartenances en fête : entre l'ordinaire et le spectaculaire », *Social Compass*, vol. 61, n° 2, 2014c, p. 250-260, puis SALZBRUNN Monika, « Senegalese Networks in Switzerland and USA: How Festive Events Reflect Urban Incorporation Processes », in Stanislaw GRODZ et Gina Gertrud SMITH (dir.), *Religion, Ethnicity and Transnational Migration between West Africa and Europe*, Leiden, Brill, coll. « Muslim Minorities », 2014d, p. 123-144.

44. Les lieux de culte et associations faitières sont bien présents en Suisse, bien que la majorité des musulmans ne les fréquente pas, voir SALZBRUNN Monika, « Épilogue : Être musulman en Suisse, hors mosquée. Notes méthodologiques et perspectives épistémologiques », in Christophe MONNOT (dir.), *La Suisse des mosquées : derrière le voile de l'unité musulmane*, Genève, Labor et Fides, 2013c, p. 243-248. Voir aussi GIANNI Matteo, GIUGNI Marco et MICHEL Noémie, *Les musulmans en Suisse. Profils et intégration*, Lausanne, Presses polytechniques universitaires romandes, coll. « Le savoir suisse », 2015.

45. Notes de terrain prises par Monika Salzbrunn.

46. VERTOVEC Steven, « Super-Diversity and its Implications », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 30, n° 6, 2007, p. 1024-1054. Voir également les contributions d'Irene Becci et de Christophe Monnot dans le présent volume.

un concept analytique qui tient compte des appartenances multiples, tout en les situant sur une échelle spatio-temporelle et en appliquant l'analyse situationnelle. Par ailleurs, la stratification sociale et les contraintes structurelles auxquelles les individus font face doivent être prises en considération dans l'analyse de la diversité (et d'une éventuelle lutte pour la reconnaissance)⁴⁷.

47. Ce texte comporte quelques éléments de recension et de réflexion publiés dans l'ouvrage SALZBRUNN Monika, *Vielfalt/Diversität*, Bielefeld, Transcript, 2014a. Barbara Dellwo les a traduits; qu'elle en soit remerciée. Ici la réflexion est actualisée et prolongée au-delà d'une analyse critique du concept de diversité, en suggérant d'appliquer le concept d'appartenances multiples dans une optique d'analyse situationnelle.

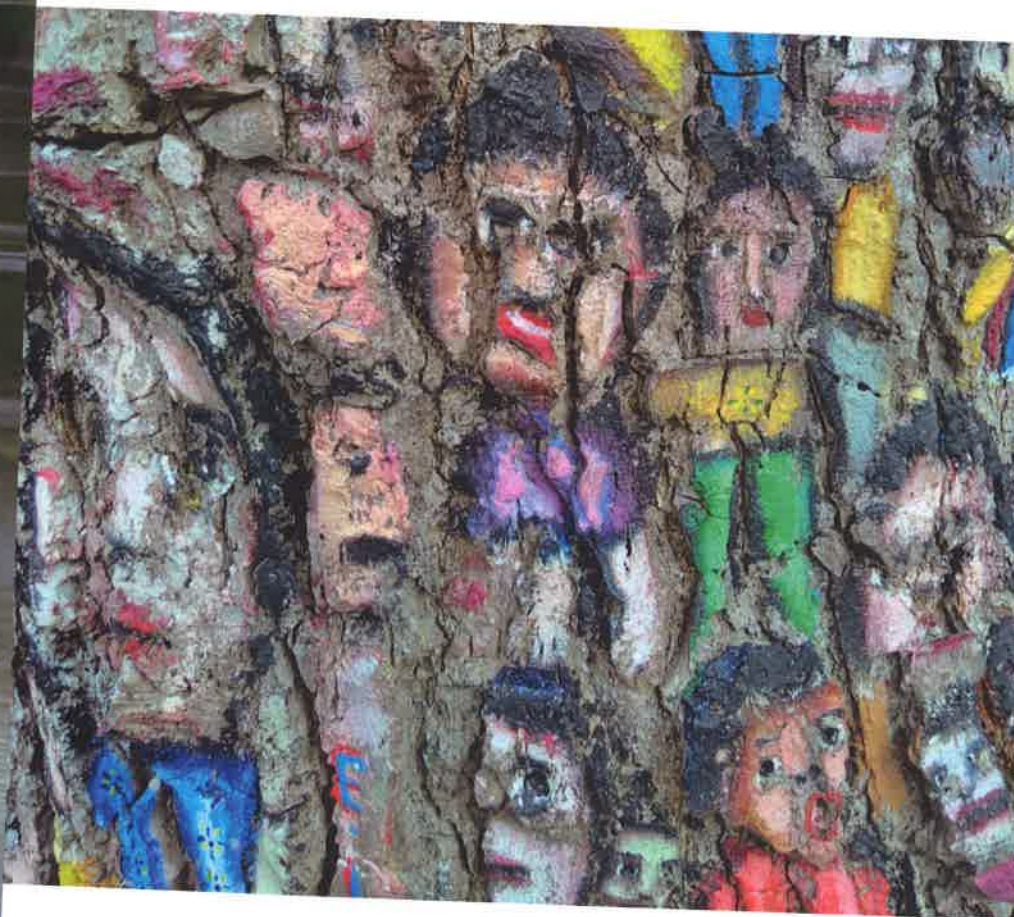
SCIENCES
des religions

Sous la direction de
**Irene Becci, Christophe Monnot
et Olivier Voirol**

Pluralisme et reconnaissance

Face à la diversité religieuse

Presses Universitaires de Rennes



© PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES
SAIC Édition – Université Rennes 2
2 avenue Gaston-Berger – Bâtiment Germaine-Tillion
35043 Rennes Cedex

www.pur-editions.fr

Mise en page pour le compte des PUR
par Julie Simon

ISBN 978-2-7535-7596-7

ISSN 1778-4913

Dépôt légal : 2^e semestre 2018

.....

Table des matières

Irene Becci, Christophe Monnot et Olivier Voirol
Introduction 7

PREMIÈRE PARTIE
.....

Reconnaissance, pluralisme, diversité : clarifications conceptuelles

Alexandre Dupeyrix
La sécularisation plurielle
Réflexions sur la société post-séculière à partir de la philosophie de la religion
de Charles Taylor et de Jürgen Habermas 27

Olivier Voirol
De la raison sensible
Reconnaissance et expérience religieuse 45

Irene Becci
Vers la superdiversité religieuse : diversité, pluralité, pluralisme
et reconnaissance 73

Monika Salzbrunn
De la diversité aux appartenances multiples 93

DEUXIÈME PARTIE
.....

La reconnaissance institutionnelle et le droit

Matthias Koenig
Contentieux religieux, politique judiciaire
et gouvernance de la diversité religieuse 107

René Pahud de Mortanges
 Entre pluralisation religieuse et sécularisation : l'évolution récente
 de la reconnaissance étatique des communautés religieuses en Suisse121

Philippe Gardaz
 Les difficultés d'une reconnaissance juridique des communautés musulmanes
 L'exemple du canton de Vaud133

TROISIÈME PARTIE

**Les luttes pour la reconnaissance :
 espace public, visibilité et diversité**

Martin Baumann
Secundos : mutation du religieux et quête de reconnaissance
 par la participation civique147

Christophe Monnot
 La diversité dans la cité : les communautés religieuses en Suisse171

Oriane Sarrasin, Nicole Fasel et Eva G. T. Green
 Le port du voile en Suisse : idéologies, valeurs et opposition populaire191

Eva Marzi
 Les corps citoyens et le voile de l'apparence205

Alexandre Dubuis
 La brûlure grave aux confins de la reconnaissance225

Olivier Voirol, Irene Becci et Christophe Monnot
 Conclusion : la reconnaissance plurielle au-delà de la tolérance241

Les auteurs251